

Crise énergétique : 2,40 € le litre...

la Direction en panne sèche !



Le constat

Depuis mars, le prix du carburant a explosé : **de 2 € à 2,40 € le litre (+20 %)**. Pour les salariés qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler, c'est une amputation directe du pouvoir d'achat, mois après mois.

Pendant ce temps, le montant des indemnités kilométriques domicile-lieu de travail (IKV), des indemnités kilométriques de service (IKS) et des indemnités kilométriques des démarcheurs (IKD) reste bloqué à **0,3837 €/km** : le même taux qu'avant la crise.

Dès le **25 mars 2026**, la CFDT alertait la Direction et proposait un dispositif simple, temporaire et responsable. **Six mois plus tard : aucune réponse, aucune mesure.**

Utiliser sa voiture pour l'entreprise, ça coûte bien plus que du carburant

Le taux actuel ne couvre plus le coût réel de votre véhicule : dépréciation, entretien, pneus, assurance (y compris l'extension pour usage professionnel), contrôles techniques, risque de sinistre...

C'est encore plus vrai pour les **attachés commerciaux et chargés d'affaires**, qui parcourent la région avec leur voiture personnelle, faute de véhicule mis à disposition. Résultat : ils paient de leur poche une partie des frais engagés pour l'entreprise.

Comme des **télétravailleurs redéployés** à la suite de la fermeture de leurs sites de travail et affectés dans un nouveau service à plusieurs centaines de Kilomètres de leur domicile, ils font face à des frais lors de leurs retours sur site de moins en moins couverts par la Prime Forfaitaire Mensuelle, dont le montant date de 2023.

Des aides en évolutions... Air France n'a encore rien versé

Depuis cet été, l'État permet à tout employeur de verser une **prime carburant exonérée de cotisations et d'impôt jusqu'à 600 € par an et par salarié** et peut-être bientôt 1 000 € ? Jusqu'au 31 décembre 2026, toutes les anciennes contraintes ont été levées : la prime est possible **même si votre trajet domicile/travail est desservi par les transports en commun, même si vous bénéficiez déjà d'une prise en charge de votre abonnement Transport en commun**, et elle couvre aussi la recharge des véhicules électriques.

Bref : Même imparfaite ces évolutions ouvrent des perspectives à moindre coût pour l'entreprise. **La Direction n'a plus aucune excuse pour ne pas en faire profiter les salariés.**

Ce que la CFDT demande

- **Une majoration "flottante" des indemnités kilométriques**
Indexée sur le prix réel du carburant, versée tant que la crise dure, et qui disparaît automatiquement à la sortie de crise. Le taux de l'accord 2026 reste le socle : personne ne touche à vos acquis.
- **Une revalorisation au moins annuelle**
L'indemnité ne doit plus jamais être déconnectée du coût réel de l'utilisation d'un véhicule.
- **La location de véhicule pour les longs déplacements**
Pour les attachés commerciaux et chargés d'affaires : des règles claires, identiques pour tous, au lieu de reporter les coûts sur leurs véhicules personnels.
- **La prime carburant prévue par la loi : jusqu'à 600 € exonérés**
Air France peut la mettre en place dès aujourd'hui, sans surcoût social ni fiscal. Nous demandons qu'elle le fasse, en complément et non en remplacement de la revalorisation des indemnités kilométriques.
- **Une indemnité "énergie" pour les télétravailleurs**
Télétravailler coûte aussi de l'argent : chauffage, électricité, connexion. La CFDT demande une indemnité forfaitaire par jour de télétravail, revalorisée selon les tarifs de l'énergie.
- **La revalorisation de la « Prime Forfaitaire Mensuelle » des télétravailleurs Redéployés** et la mise en place **d'un tarif négocié par Air France auprès des hôtels** lors de leurs retours sur site.
- **L'ouverture de négociation d'un accord télétravail**
Plus d'agilité pour gérer les crises par des dispositifs exceptionnels mobilisables, équitables et contractualisés par accord. Plus de jours de télétravail = moins de trajets, moins de carburant, plus de pouvoir d'achat.
- **Des aides pour passer au véhicule électrique**
Bornes de recharge sur les sites, tarif kilométrique majoré de 20 % pour l'électrique, forfait mobilités durables porté à 600 €/an, prime à l'achat cumulable avec les aides publiques. La transition écologique ne doit pas rester une affaire de communication.

Des mesures de crise... et des mesures d'avenir

La CFDT refuse de choisir entre pouvoir d'achat et climat : nos propositions combinent des **aides d'urgence, ciblées et temporaires**, et des **mesures pérennes** qui rendent la mobilité des salariés plus propre et moins chère.

Donnez-vous le pouvoir d'agir !

Si le kérosène demeure le premier poste de coût d'une compagnie aérienne, il en est de même des dépenses énergétiques des ménages, mais les salariés, eux, ne peuvent faire supporter ce surcoût aux clients.

La Direction ne bougera pas seule. Parlez de ce tract à vos collègues, faites-nous connaître vos situations (kilomètres parcourus, coûts réels), et rejoignez-nous pour peser dans la négociation.

La CFDT est à vos côtés, ensemble, faisons bouger la ligne !

Donne-toi LE POUVOIR D'AGIR
Rejoins la CFDT !

